

# **Atelier Vaudois du 700<sup>e</sup> à la Cité Internationale des arts de Paris**

## **Conditions de participation**

### **LE SÉJOUR**

Le séjour octroyé par le canton de Vaud comprend :

- la mise à disposition d'un atelier-logements, situés à la Cité Internationales des arts de Paris, situé dans le quartier du Marais, pour un période d'environ 6 mois ;
- une bourse d'un montant forfaitaire de CHF 9'000.- permettant de couvrir partiellement les frais d'entretien du / de la bénéficiaire durant le séjour à Paris.

### **L'ATELIER-LOGEMENT**

L'Atelier-logement ne peut être occupé que par le/la bénéficiaire. À titre exceptionnel, il/elle peut héberger des hôtes pour une période limitée. Seul le/la compagnon-ne ou le/la conjoint-e du / de la bénéficiaire peut y résider plus longuement. L'usage du studio-atelier ne peut être cédé à une autre personne.

Le studio-atelier est équipé d'un téléphone avec une connexion ADSL.

### **LES CANDIDAT(E)S**

Les candidats doivent répondre aux critères suivants:

- être d'origine vaudoise ou durablement domicilié dans le Canton de Vaud, ou
- être de nationalité étrangère (domicile indifférent)
- exercer une activité professionnelle dans le domaine des arts plastiques et des arts visuels

### **PROCÉDURE DE SÉLECTION**

La sélection du / de la bénéficiaire de la bourse sera effectuée sur dossier par un Jury. La décision du Jury est communiquée par écrit aux candidat(e)s, sans indication de motifs. Elle n'est pas susceptible de recours.

## **LES CHARGES DU / DE LA BÉNÉFICIAIRE**

Le/la bénéficiaire aura à sa charge :

- ses frais d'entretien et de déplacement ;
- la prise en charge d'une assurance responsabilité civile et d'une assurance maladie et accidents ;
- les frais mensuels pour la connexion téléphone et Internet.

## **REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE**

Lorsque les candidatures sont ouvertes, les candidat(e)s complètent le formulaire Internet via le Portail des prestations en lignes de l'Etat de Vaud, ([www.vd.ch](http://www.vd.ch)) et le transmettent impérativement **avant la date d'échéance**.

Pour plus d'informations, contacter le Service des affaires culturelles, rue du Grand-Pré 5, 1014 Lausanne, tél 021 316 07 43, e-mail : [info.serac@vd.ch](mailto:info.serac@vd.ch), ou consulter la page Internet : <http://www.vd.ch/themes/culture/aides-et-soutiens/ateliers/>.

Le dossier comprendra obligatoirement :

- une description détaillée du projet de formation ou artistique envisagé ;
- une lettre de motivation ;
- votre curriculum vitae.